

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 27 avril 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Votants : 09

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian.

Date de la convocation : 17/04/2026

Excusé : RAMBAUD Christophe pouvoir à Benjamin GARDET

Absents : BAIZET Jérémy, LAGOZNY Romane

Secrétaire : SMILEVITCH Sophie Anne

Délibération 2026-04D04 – Création d'une garderie et d'une salle associative – Avenant n° 1 au Lot 2 (démolition – maçonnerie) – Alpine Maçonnerie et Rénovation

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-10D05 du 1^{er} octobre 2025, modifiée par la délibération 2025-10D02-1 du 13 octobre 2026, attribuant, à la société Alpine Maçonnerie et Rénovation, le lot 2 (démolition - maçonnerie) du marché de création d'une garderie et d'une salle associative, pour un montant de 140 894.11 € H.T.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter à ce marché des travaux de démolition de dallage dans différentes zones (vestiaire, sas, bureau, dégagement, WC, cuisine et local ménage) et la réalisation de dallage sur les zones démolies au préalable, ainsi que des travaux d'ouverture sur fondation pour passage de réseaux d'eau.

Par conséquent, il convient de passer un avenant n°1 pour un montant de 6 049.45 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant n°1 au lot 2 (démolition - maçonnerie) attribué à la société Alpine Maçonnerie et Rénovation pour un montant de 6 049.45 € portant le montant total du lot 2 à 146 943.56 € H.T.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toute pièce nécessaire son exécution.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Benjamin GARDET

